

Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel

Questions reçues du public entre le 7 et le 13 juin 2024

Question de Marc-André Fleury

Un lien pour voir les installations en version maquette virtuelle était supposé être mis publiquement en ligne quelques jours après la séance d'informations. Est-ce que la maquette a été créée et si non, combien de jours devons-nous encore attendre pour imaginer le projet plus concrètement?

Reçue le 11 juin 2024

Questions de Daniel Brault

Question #1 : la vitesse des camions va-t-elle être réduite ou surveillée sur le chemin ? camions pleins et vides pour le retour c est bruyant.

Question #2 : Le reboisement des arbres coupés va se faire près du site j'espère.

Question#3 : L'automne l'eau va- t-elle être rejetée avec les engrais et autre au fleuve ?

Question #4 : Les personnes qui proposent ce projet demeurent-elles à Ste-Anne?

Question #5 : La faune comme la sauvagine va perdre un marais. Quoi faire avec ça!...

Reçue le 12 juin 2024

Question de Pierre-Paul Simard

Quel est le tracé du chemin utilisé pour le transport du sable entre la sablière et la cannebergière ?

Reçue le 13 juin 2024

Question de Luc Arnold

Bonjour, Pourquoi des investisseurs obtiendraient le droit de faire en sorte de construire 12 bassins (700,000 mètres carrés) avec remblais, et faire en sorte d'empêcher la libre circulation

des eaux en période de crue? De plus, les 2/3 des habitations à Sainte-Anne-de-Sorel, qui sont situées en zones inondables, se verront absorber tous ces mètres carrés qui ne seront plus inondés.

PS: Tout ces gens investissent temps et argents procurant de nombreux emplois dans la région, sans compter qu'ils ne peuvent protéger leurs biens à cause des lois. Ceux-ci procurent à la municipalité et aux gouvernements des taxes, et contribuent a l'essor économique de la région.

Reçue le 13 juin 2024
